

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-125

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE:

Le règlement suivant :

• RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-125 ÉTABLISSANT DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Est entré en vigueur le 12 décembre 2024, en conformité avec les dispositions de la Loi.

QUE:

Les règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À CHÉNÉVILLE CE 12ème JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Krystelle Dagenais, Directrice générale	

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale de la Municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 12 décembre 2024 entre 13h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce jeudi 12 décembre 2024.

Krystelle Dagenais, Directrice générale